



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	19	22	03
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	22	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

21 Juin 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Lundi 27 Juin à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 21 Juin 2022.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. Jean-Philippe NOËL (18h20) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL- M. Fulbert MIROITE- Mme Gilberte EUGENIE- Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Albert LOSAT- M. Serge SACILÉ - M. Charly DARMALINGON (18h14) - Mme Fabienne FARAJE- M. Charles-Henri DEVAUX- Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE- Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO..... (19)

REPRÉSENTÉS : Mme Jocelyne MOCKA - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Rémi DUFLO..... (03)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Jacques ANSELME - M. Alain SARREAU - Mme Sylviane BOURGEOIS- M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE..... (07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Valérie ARICIQUE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20220627_56

PRESENTATION ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION « RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU GYMNASSE MUNICIPAL FELIX EBOUE »

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **CONSIDERANT** que cet équipement abrite l'espace de jeu multisports (handball, volleyball, basketball, futsal et autres sports de salle), d'un bureau pour les agents en charge de son entretien, de vestiaires, de boxes de rangement du matériel d'entretien et dispose également d'un parking d'une trentaine de places donnant accès à une voie créée par la route départementale et le collège « Les Roches Gravées » afin d'en faciliter le passage aux écoliers mais surtout en cas d'évacuation ;
- **CONSIDERANT** que sur les 42 lampes installées dans ce gymnase près de la moitié sont ainsi hors d'usage ;
- **CONSIDERANT** que ces travaux se dérouleront en trois phases et permettra :

Délibération n°56 présentation et validation du plan de financement prévisionnel de l'opération
« Rénovation de l'éclairage du gymnase municipal Félix EBOUE



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

- Dans un premier temps, de mettre aux normes les circuits électriques de l'équipement en changeant les câblages abîmés et optimisant les chemins de câbles.
- Dans un second temps, il s'agira de remplacer les 42 lampes énergivores du gymnase par des lampes de type LED à forte économie d'énergie.
- Enfin, des travaux complémentaires permettront de remplacer également les lampes du parking et d'équiper en éclairage la route d'accès depuis le collège ;
- **CONSIDERANT** que la validation du plan de financement permettra de solliciter des partenaires financiers, notamment l'Etat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A L'UNANIMITE,

Article 1 :

DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

NATURE DES DEPENSES PAR PRINCIPAUX POSTES	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT
- Travaux de remise en conformité + éclairage intérieur + détection	30 000 €	Autofinancement : Commune	69 000 €
- Réhabilitation éclairage sportif	90 000 €	Aides publiques sollicitées :	
- Réhabilitation éclairage extérieur	55 000 €	- Etat :	96 000 €
- Eclairage neuf de la voie Collège-Gymnase :	80 000 €	- FAC :	90 000 €
Total (Coût global de l'opération H.T)	255 000 €	Total des recettes	255 000 €

Article 2 :

D'AUTORISER le Maire à solliciter les différents partenaires et fonds disponibles.

Article 3 :

D'AUTORISER le Maire à signer tout document permettant la réalisation de ce projet.

Article 4 :

DIT que ce Budget sera complété par l'affectation d'une partie de l'enveloppe du Fonds d'Aide aux Communes (F.A.C.).

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 27 Juin 2022.

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
P/Le Maire empêché,
Le Maire Adjoint faisant fonction



Joelyne MOCKA-RENIER

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Téléréfournement citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »